Donc, honorables sénateurs, en ce qui concerne cette mesure fiscale, un ministre des Finances s'engage, sans manquer à son devoir de ne pas révéler ses intentions en matière fiscale avant de les présenter à la Chambre des communes, à accorder une étude sérieuse et réfléchie aux propositions élaborées par un comité du Sénat, avec la collaboration d'un personnel de haute compétence technique.

Il ne me reste pas grand-chose à dire, sauf que j'estime juste de souligner que l'opinion adoptée en fin de compte par le comité dans son rapport au Sénat aujourd'hui est celle qu'a exprimée le sénateur Hayden avant son départ, fondée sur son travail et sur les promesses formulées par le ministre le 13 décembre. Par conséquent, saus aucune hésitation, je recommande que le Sénat adopte le rapport.

L'honorable Allister Grosart: Honorables sénateurs, en ce qui concerne l'exposé du président suppléant de notre comité permanent des banques et du commerce, j'estime qu'on ne saurait mieux que ne l'a fait le sénateur Connolly plaider en faveur de l'initiative prise par le comité. Il a exprimé son regret de l'absence du sénateur Hayden à la séance d'hier du comité, mais lui-même s'est bien acquitté de sa tâche très importante de président suppléant, y faisant preuve de justice, de compétence et par-dessus tout de bonne humeur.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais bien que le sénateur Grosart en informe mon patron.

L'honorable M. Grosart: Si par «patron», il faut entendre le sénateur Hayden, je suis sûr que, si ce n'est déjà chose faite, il sera tenu au courant lors de son retour parmi nous, et ce non seulement par moi-même, mais encore par beaucoup de sénateurs qui ont pris part à la réunion d'hier.

Honorables sénateurs, je ne parle ici que des problèmes suscités par le fait que le comité n'a pas voulu amender le bill malgré certaines déficiences capitales signalées à de nombreuses reprises par le comité sénatorial des banques et du commerce. J'estime que, quels que soient les nombreux arguments valables que l'on avancera pour justifier l'initiative du comité, et aussi pour justifier l'initiative que nous allons prendre sous peu en approuvant ce rapport et en adoptant le bill à l'étude en 3e lecture, et sans amendement, nous rendrons un bien mauvais service à notre pays, à la Chambre des communes et au Sénat. En somme, les sénateurs qui se sont prononcés contre tout amendement au bill sont partis du principe que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a fait, durant un espace de temps assez long, un remarquable travail en étudiant la version résumée du bill et, dans une certaine mesure, le bill lui-même. Et le comité a réussi à améliorer cette mesure législative. Je ne songe pas un seul instant à nier que ce bill est meilleur qu'il n'aurait été sans l'incorporation des nombreux amendements proposés par le comité. Toutefois, je suis d'avis que la question qui nous agite présentement, si question il y a, n'a aucun rapport avec les amendements qui ont été apportés par suite du travail efficace accompli par le Comité permanent du Sénat sur les banques et le commerce, mais plutôt avec ceux qui n'ont pas été apportés et que, si je ne m'abuse, le Sénat n'est pas disposé à communiquer à la Chambre des communes.

• (1130)

La deuxième bonne raison, et je n'hésite pas à la qualifier de valable, pour certains sénateurs qui estiment pou-

voir appuyer cette ligne de conduite, est que le ministre a pris des engagements. Je ne pense pas que le terme soit trop fort. Hier, nous l'avons interrogé et lui avons demandé s'il acceptait ce terme. Si j'ai bonne mémoire, il l'a accepté. Sauf erreur, il a promis que les amendements que le comité a bel et bien rejetés, feraient l'objet d'une étude de la part du ministre. Disons en toute justice que le ministre a déclaré qu'une partie importante de ces amendements seraient incorporés à ceux qui seront présentés sous forme de bill modificateur et dont nous serons saisis au printemps.

Le ministre est allé jusqu'à dire, je crois, que ce serait un bill bien précis, et après avoir entendu l'engagement qu'il a pris il y a une semaine et celui qu'il a annoncé hier, je serais prêt à dire que nous avons réalisé un progrès considérable en vue d'assurer que ces amendements soient étudiés attentivement et mis en application dans une bonne mesure.

L'honorable M. Benidickson: C'est l'impression que j'ai.

L'honorable M. Bélisle: Oui, mais qu'est-ce qui nous assure que nous traiterons avec le même ministre l'an prochain?

L'honorable M. Grosart: Je traite maintenant des bonnes raisons. Avec le temps, je pourrais songer à de mauvaises. Je dis que nous avons progressé. Je veux être juste; je ne veux pas dire que le travail exécuté par le comité pendant ces derniers mois a été écarté du revers de la main. Il ne l'a pas été; le comité a fait du bon travail et je regrette que l'on ne permette pas maintenant que le travail du comité soit en entier porté à la connaissance de la population du Canada et plus particulièrement, de la Chambre des communes.

La plupart des amendements qui ont été proposés hier au comité s'inspiraient d'un document. Je crois que l'on reconnaît maintenant que ce document a été rédigé par le personnel du comité et que c'est le document dont il est fait mention dans le rapport final du comité, déposé au Sénat le 13 décembre, et dont voici un paragraphe:

Avec l'approbation du Comité, nous avons présenté au ministre la liste des points prioritaires contenus dans les recommandations formulées dans nos deux rapports ainsi que les modifications qui, de l'avis de nos conseillers et des membres du Comité, découleraient des recommandations les plus importantes formulées dans les rapports de notre Comité.

C'est-à-dire ce comité. Je ferai remarquer qu'il est pour le moins regrettable que le comité ait rejeté hier,—et je dis bien hier, et non à jamais—la proposition portant que ces amendements, déjà rédigés et englobant ce que le comité a qualifié dans son rapport à la Chambre de hautes priorités, soient adoptés par le Sénat. Il est regrettable qu'ils n'aient pas été incorporés.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Ils ont été mentionnés mais non incorporés.

L'honorable M. Grosart: Le sénateur a-t-il dit qu'ils avaient été mentionnés mais non incorporés?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je crois que le sénateur Grosart a dit que les amendements dont il discute ont été incorporés au troisième rapport. Ils ont été mentionnés dans le troisième rapport. Je tiens à dire au sénateur que j'étais membre du comité en question, et que j'étais présent à chaque minute de chaque réunion. Je n'ai pas vu les projets d'amendements dont on a parlé dans ce rapport. L'honorable M. Phillips, l'avocat du comité qui